

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.africa-union.org

TI8866

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-deuxième session ordinaire
21 – 25 janvier 2013
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

EX.CL/768 (XXII)

RAPPORT DE LA CONFERENCE CONJOINTE
DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET DES MINISTRES
DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE,
26-30 NOVEMBRE 2012, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844

TI8866

**CONFERENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE
ET DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
26-30 NOVEMBRE 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**AU/JMCAT/RPT/MIN/RPT (i)
Original: anglais**

**RAPPORT CONFERENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE ET DES MINISTRES DU COMMERCE
29-30 NOVEMBRE 2012**

RAPPORT
CONFERENCE CONJOINTE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET DES
MINISTRES DU COMMERCE

INTRODUCTION

1. La Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce s'est tenue pour la première fois les 29 et 30 novembre 2012 au siège de la Commission de l'Union africaine sur le thème : «**Stimulation du commerce intra-africain: une solution clef pour la transformation de l'agriculture et pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle** ». Elle était présidée par S.E. M. Clément Dlamini, Ministre de l'Agriculture et des Coopératives du Royaume du Swaziland.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la conférence, les États membres suivants: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations internationales suivantes ont également participé à la réunion: le Marché commun de l'Afrique australe et de l'Est (COMESA), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Agence du NEPAD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale (BM), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA CONFERENCE

Allocution du Vice-président de la Commission de l'Union africaine

4. M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine, a commencé son discours en faisant observer que la conférence conjointe des ministres du Commerce et des ministres de l'Agriculture est unique en son genre du fait qu'elle vise à aborder les questions liées à la production agricole, à stimuler le commerce intra-africain des produits agricoles et à assurer la sécurité alimentaire en Afrique. Il a indiqué que l'Afrique a perdu son avantage concurrentiel au niveau du commerce des produits agricoles et est devenue, depuis le début des années 80, une importatrice nette. Il a précisé qu'en 2009, les pays de la SADC ont importé 10,5 milliards de \$EU de produits agricoles et en ont exporté pour une valeur 9,5 milliards de \$EU, soulignant ainsi le fait que la plupart des pays africains sont des importateurs nets de denrées alimentaires. Il a fait remarquer qu'en 2009, le total des importations s'élevait à plus de 55 milliards de \$EU, ce qui est largement supérieur aux PIB combinés de nombre de pays africains et a fait référence aux politiques mises en œuvre en Afrique, qui empêchent les pays africains de commercialiser leurs produits agricoles.

5. Il a, par ailleurs, déclaré que le commerce intra-africain des produits agricoles a atteint une moyenne de 20%, ce qui indique que beaucoup reste encore à faire dans le

domaine du commerce en Afrique. Il a fait cas des barrières tarifaires élevées et des barrières non tarifaires qui entravent le commerce des produits agricoles sur le continent. Il a souligné qu'en Afrique, les agriculteurs sont confrontés à d'autres problèmes énormes sous la forme de barrières non tarifaires (BNT) qui incluent, entre autres, des interdictions d'exportation. Au nombre des initiatives visant à résoudre certains de ces problèmes figure la Décision du Sommet d'adopter un Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et d'approuver la création, d'ici 2017, d'une zone de libre-échange continentale. Il a ajouté que des initiatives tout aussi importantes visant à stimuler le commerce des produits agricoles sont la Zone de libre-échange tripartite, les arrangements commerciaux multilatéraux, ainsi que la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA). S'agissant de la candidature d'un Africain au poste de Directeur général de l'OMC, il a insisté sur la nécessité pour les pays africains de mettre en place un front uni en faveur d'un candidat.

Allocution du Secrétaire exécutif adjoint de la CEA

6. Dans son allocution portant sur le thème de la conférence ministérielle conjointe, M. Abdallah Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, a indiqué que l'Afrique connaît présentement une croissance économique remarquable; 6 des 10 pays du monde ayant une croissance plus rapide, proviennent du Continent. Il a ajouté que l'agriculture et le commerce sont des catalyseurs stratégiques de la transformation économique de l'Afrique et sont essentiels pour générer des revenus et créer des emplois. Il a précisé que la rationalisation des CER a contribué à mieux intégrer les marchés sous-régionaux et que la Tripartite contribuera à réduire les problèmes d'adhésions multiples. Il a salué le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) pour la chaîne de valeurs qu'il crée et les avantages qu'il offre, et a souligné la nécessité d'assurer un meilleur accès aux marchés, une plus grande facilitation du commerce et un financement accru du commerce, y compris l'Investissement étranger direct (IED). En conclusion, il a réitéré le fait que la transformation du secteur agricole et le commerce intra-africain ont besoin d'interventions stratégiques en vue des avantages à court, moyen et long terme pour l'Afrique.

Discours d'ouverture du Ministre d'État de la République fédérale démocratique d'Éthiopie

7. S.E. Ato Wondirad Mandefro, Ministre d'État éthiopien à l'Agriculture, a fait état des efforts déployés par l'Éthiopie depuis le début des années 90 pour accorder la priorité à l'agriculture en tant que base du développement socioéconomique du pays. Il a souligné l'importance particulière que le Gouvernement éthiopien accorde à la commercialisation des produits agricoles des petites exploitations en tant que source importante de croissance agricole. Il a ensuite mis en exergue les difficultés que constituent les sécheresses périodiques pour les populations rurales d'Éthiopie et les mesures engagées pour y faire face. Il a également fait observer que l'Éthiopie avait pris la résolution de transformer son secteur agricole grâce à la mise en œuvre du Cadre politique et d'investissement en matière agricole (PIF) du pays, un plan décennal conçu pour rendre opérationnel son pacte du CAADP.

8. Le Ministre d'État a porté à l'attention des participants à la conférence ministérielle conjointe les résultats de la Conférence portant sur le thème « Le blé pour assurer la sécurité alimentaire en Afrique », qui s'est tenue à Addis-Abeba du 8 au 12 octobre 2012. À cet égard, il a invité la conférence ministérielle à prendre note des

recommandations de ladite Conférence sur le blé, qui prévoit l'incorporation du blé dans les produits agricoles stratégiques de l'Afrique, pour réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle, assurer la promotion de chaînes de valeur découlant du blé dans la région, favoriser la coopération continentale dans la recherche agricole afin de renforcer la compétitivité du blé; et pour prévoir des options politiques visant à promouvoir et à protéger les producteurs nationaux. Le Ministre d'État a terminé son propos en déclarant la conférence ouverte.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DU BUREAU

9. Le Bureau suivant, tel que constitué par la Conférence de l'Union africaine, a présidé la conférence ministérielle:

Président: Bénin (Afrique de l'Ouest)
Premier vice-président : Ouganda (Afrique de l'Est)
Deuxième vice-président : Tunisie (Afrique du Nord)
Troisième vice-président : Afrique du Sud (Afrique australe)
Rapporteur : Guinée Équatoriale (Afrique centrale)

10. Les Etats membres du Bureau n'étant pas représentés au niveau ministériel, les États membres, après consultation, ont nommé à la présidence le Royaume du Swaziland, puisqu'il était représenté par un ministre.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

11. La Conférence conjointe a examiné et adopté son ordre du jour sans amendement. Elle a également adopté les horaires de travail ci-après:

Matinée du jeudi: 10heures – 13h30
Après-midi du vendredi: 14h30 – 18h30

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: SÉANCE INTERACTIVE SUR «STIMULATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN: UNE SOLUTION CLEF POUR ASSURER LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE»

12. A l'ouverture de la séance interactive, la Commissaire de l'Union africaine en charge de l'Économie rurale et de l'Agriculture et le Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie ont fait des déclarations liminaires.

13. S.E. Mme Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire de l'Union africaine en charge de l'Economie rurale et de l'Agriculture, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence et remercié les ministres de défendre la cause du développement agricole dans leurs pays et régions. Elle a également félicité les hauts fonctionnaires et experts de l'agriculture pour avoir délibéré au cours des trois derniers jours afin de parvenir à une position commune quant à la façon de relancer l'agriculture sur le continent. Elle a en outre informé les participants qu'à ce jour, trente pays ont signé les pactes du CAADP, dont vingt-quatre ont élaboré des plans d'investissement crédibles et sont éligibles aux ressources mondiales fournies par les partenaires au développement. Elle

a souligné la nécessité de passer des engagements et promesses de ressources au déblocage effectif de ces dernières et à leur mise en œuvre afin d'obtenir les résultats et les impacts souhaités du CAADP. Elle a indiqué que l'Afrique dispose d'énormes ressources en terres, en eau, en bétail, etc. et ne voyait aucune raison valable pour l'Afrique de continuer à importer chaque année des denrées alimentaires d'une valeur de 40 à 50 milliards de \$EU.

14. S.E. Mme Tumusiime a exhorté les États membres de l'UA à adopter des mesures incitatives propre à attirer les femmes et les jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie, ce qui correspond à l'objectif de la nouvelle Commission de l'Union africaine de mettre en œuvre des politiques et des plans susceptibles d'attirer les femmes et les jeunes dans l'agriculture. Elle a souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme d'échange et de partage de l'information sur les bonnes pratiques et les exemples de réussites en agriculture sur le continent et de trouver les voies et moyens de les reproduire et de les améliorer. Elle a informé les participants que la Commission de l'Union africaine met tout en œuvre pour coordonner et faciliter les efforts du continent en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin de réduire les restrictions commerciales imposées aux exportations des pays africains par les importateurs étrangers. Elle a ajouté que la Commission de l'Union africaine œuvrait à la promotion de l'agriculture organique afin d'attirer en Afrique les importateurs européens et asiatiques. Enfin, elle a invité les ministres à adopter une position commune sur la promotion de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique.

15. Prenant la parole à son tour, S.E. Mme Fatima H. Acyl a tout d'abord souhaité la bienvenue aux ministres et aux participants, et a remercié les États membres pour l'avoir élue Commissaire au Commerce et à l'Industrie, au service du continent. Elle a ensuite fait observer que les pays et régions du monde, qui ont enregistré des progrès notables en matière de réduction de la pauvreté et de réalisation d'un développement économique durable, sont ceux dont le commerce est performant en termes de qualité et de part dans le commerce mondial. À cet égard, elle a insisté sur l'importance de promouvoir le programme d'intégration du marché africain en redoublant d'efforts pour diversifier les économies des États membres, coordonner leurs politiques économiques en vue de l'intensification des échanges intra-africains et des investissements, et renforcer les capacités de production industrielle. Elle a indiqué qu'à la décision du Sommet de stimuler le commerce intra-africain, la Commission de l'UA s'est focalisée sur l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain. Cette stratégie permettra d'identifier des projets réalisables qui contribueront énormément au renforcement de la capacité des pays africains à commercer entre eux. La Commission, a-t-elle poursuivi, s'employait également à faciliter la création de la Zone de libre-échange continentale sur le modèle de la Zone de libre-échange tripartite et dont l'un des objectifs est l'élimination des barrières non tarifaires qui entravent encore l'accroissement des flux commerciaux entre les pays africains et l'augmentation de leurs parts de marché dans le commerce mondial.

16. En ce qui concerne l'agenda multilatéral, elle a lancé un appel pour que soient trouvées des solutions novatrices pour conclure le cycle de Doha en mettant l'accent sur le développement et les questions agricoles qui revêtent une importance particulière telles que le problème du coton. Elle a également souligné la nécessité de conclure les négociations sur les Accords de partenariat économique (APE) tout en veillant à ne pas compromettre les objectifs à long terme d'intégration économique régionale et continentale de l'Afrique. Elle s'est félicitée de la prorogation de la disposition de l'AGOA concernant les tissus en provenance de pays tiers, et a préconisé l'adoption d'un

système commercial durable et plus prévisible après 2015. Enfin, elle a souhaité aux participants plein succès dans leurs travaux.

17. Intervenant la première dans la séance interactive, la fondatrice et ancienne directrice générale de la Bourse éthiopienne des produits de base a présenté l'expérience de son pays dans ce domaine. Au cours cette séance, la représentante de la Bourse des marchandises de l'Éthiopie a fait une communication sur l'expérience de l'Éthiopie en matière de développement du commerce des marchandises. Elle a précisé le rôle des échanges dans l'intégration des marchés locaux des différentes régions du pays. Elle a également souligné la nécessité d'utiliser les TIC et de développer les infrastructures pour faciliter le transport et le stockage des marchandises dans le pays.

18. La participants ont également été informés que la Bourse des marchandises a eu un impact positif sur les petits exploitants qui jouent un rôle important dans la production des différentes denrées échangées sur le marché. La transparence dans la fixation des prix des marchandises a également conduit à l'augmentation de la qualité des produits, due aux efforts déployés par les producteurs pour obtenir des produits de qualité supérieure qui garantissent des prix plus élevés.

19. Le représentant de la CNUCED a également fait une présentation et réitéré l'engagement de l'Organisation à appuyer les Etats membres de l'Union africaine dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain dans les domaines de la facilitation du commerce, de la politique commerciale et des capacités de production. Il a indiqué que les barrières et les mesures non tarifaires contribuent dans une large mesure à inhiber le commerce entre les pays africains et a souligné que le secteur privé joue un rôle prépondérant dans la stimulation du commerce intra-africain.

20. Au cours du débat qui a suivi les présentations des panélistes, la réunion a félicité la Commission de l'Union africaine pour avoir organisé cette conférence ministérielle conjointe, étant donné qu'il existe un lien évident entre le portefeuille de l'agriculture et celui du commerce. Les participants ont ensuite fait les observations et recommandations suivantes:

Observations :

- a) des marchés organisés et qui fonctionnent bien sont essentiels pour promouvoir le bien-être de l'Afrique. Il importe par conséquent que l'Afrique explore les voies et moyens d'implanter la Bourse des marchandises partout sur le continent. À cet égard, la Commission de l'Union africaine devrait étudier les moyens de vulgariser l'idée de la Bourse des marchandises.
- b) l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités des Petites et Moyennes entreprises (PME) et des Coopératives agricoles, ainsi que l'identification des déficits en terme de financement du commerce sont nécessaires; la recherche de réponses pour y remédier, tant au niveau national qu'au niveau régional;
- c) la nécessité pour les États membres d'œuvrer à l'amélioration des infrastructures liées au commerce et au renforcement de la

commercialisation des produits agricoles afin d'ajouter de la valeur aux produits ;

- d) l'échange d'information et d'expériences commerciales devrait être encouragé entre les États membres ;
- e) la volonté et l'engagement politiques sont essentiels pour le développement des Bourses des marchandises, étant donné les réformes politiques requises pour établir un système efficace;
- f) une consultation élargie et l'adaptation des systèmes de commercialisation et de commerce aux conditions et exigences locales sont primordiales pour l'établissement d'une Bourse des marchandises.

Recommandations:

- (i) les États membres devraient œuvrer à la consolidation des marchés nationaux avant de s'atteler à celle des marchés régionaux et continentaux ;
- (ii) les États membres devraient mettre en œuvre les décisions sur le commerce et l'agriculture adoptées aux niveaux régional et continental telles que les décisions sur le CAADP et la stimulation du commerce intra-africain afin d'accélérer la transformation de l'agriculture;
- (iii) les pays africains devraient améliorer le flux de leurs échanges commerciaux en organisant des foires commerciales pour promouvoir le commerce et les opportunités d'investissement, notamment dans le secteur agricole.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE RAPPORT DE LA SESSION CONJOINTE DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU MINISTÈRE DU COMMERCE

21. Le rapport des hauts fonctionnaires a été présenté par le président de la réunion des hauts fonctionnaires. Il s'est appesanti sur les recommandations faites par les hauts fonctionnaires et a soumis ledit rapport aux ministres, pour examen.

22. La Conférence a pris note du Rapport dans son ensemble.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

23. Aucune question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT ET DE LA DECLARATION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE CONJOINTE

24. La Conférence a examiné son projet de rapport et l'a adopté avec des amendements. Elle a également adopté une déclaration conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du commerce sur la stimulation du commerce intra-africain comme solution clé pour assurer la transformation agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (annexe I).

25. Les ministres du Commerce ont également adopté les documents suivants :

- (I) Déclaration sur les questions de l'OMC (annexe II);
- (II) la Déclaration sur les APE (annexe III)
- (III) la Déclaration sur l'AGOA (annexe IV)
- (IV) le Rapport des ministres du commerce (Annexe V)

26. Les ministres de l'Agriculture ont également adopté leur rapport (Annexe VI) et une déclaration (annexe VII).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

27. Dans son allocution de clôture prononcée au nom de la Commission, S.E.M la Commissaire Acyl a exprimé sa sincère gratitude et sa satisfaction aux ministres pour les échanges fructueux qu'ils ont eus sur des questions essentielles liées au commerce et à l'agriculture et qui sous-tendent le programme de développement du continent. Elle a ajouté qu'il est nécessaire de poursuivre cette collaboration entre les Ministères du Commerce et les Ministères de l'Agriculture à travers l'échange de l'information et l'adoption de politiques pour régler les questions transversales concernant les deux secteurs.

28. Après avoir remercié les participants pour leurs contributions, le président de la réunion a déclaré la session close.

EX.CL/768(XXII)
Annexe I

**DECLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET
DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA
STIMULATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN EN TANT QUE
SOLUTION CLE POUR LA TRANSFORMATION DE L' AGRICULTURE
ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website: www.africa-union.org

TI8792

**CONFÉRENCE CONJOINTE DES MINISTRES
DE L'AGRICULTURE ET DES MINISTRES DU
COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
29-30 NOVEMBRE 2012
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**AU/TI/JCMAT/JntDecl/Decl.1
Original: Anglais**

**DECLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET
DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA
STIMULATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN EN TANT QUE
SOLUTION CLE POUR LA TRANSFORMATON DE L' AGRICULTURE
ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

**DECLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET DES
MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA STIMULATION DU
COMMERCE INTRA-AFRICAIN EN TANT QUE SOLUTION CLE POUR LA
TRANSFORMATON DE L' AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

NOUS, Ministres de l'agriculture et Ministres du commerce de l'union africaine, réunis en notre première Conférence conjointe à Addis-Abeba (Éthiopie), les 29 et 30 novembre 2012 ;

RAPPELANT les dix-huitième et dix-neuvième Sommets de l'Union africaine de janvier et juillet 2012 qui étaient dédiés au thème « *Stimulation du commerce intra-africain* » et qui ont adopté le Plan d'action sur l'intensification du commerce intra-africain et la création de la Zone de libre-échange continentale avant la date indicative de 2017 en tenant compte des progrès et développements intervenus dans les zones de libre-échange régionales et la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC ;

RAPPELANT EN OUTRE l'engagement pris au Sommet d'Abuja en décembre 2006 sur la sécurité alimentaire en Afrique en vue d'accroître le commerce des produits agricoles stratégiques à travers la mise en œuvre d'accords commerciaux adoptés dans les Communautés économiques régionales (CER), l'harmonisation des normes au sein et hors des Communautés économiques régionales (CER), le développement des systèmes d'information sur les marchés et le renforcement des capacités commerciales et des infrastructures ;

CONSCIENTS de la nécessité et l'importance d'un mécanisme de coordination interministérielle robuste dans la planification et mise en œuvre des programmes et activités visant à intensifier le commerce des produits agricoles intra-africains ;

RAPPELANT ÉGALEMENT l'engagement pris au Sommet de Syrte (Libye) en 2009 d'investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire, engagement conçu pour faciliter les multiples initiatives d'appui au secteur agricole grâce à une allocation budgétaire accrue au secteur public, la formulation de politiques et stratégies pertinentes, la mobilisation d'expertises techniques nécessaires, la création de mécanismes de mise en œuvre appropriés et la promotion de partenariats public-privé et alliances interentreprises nécessaires. Et ce, dans le but d'accélérer le développement de chaînes de valeur compétitives et accroître les parts de marchés sur les marchés d'exportation locaux, régionaux et internationaux; sans oublier la promotion de l'accès aux services financiers pour les zones rurales ;

CONSCIENTS du fait que l'agriculture demeure une source importante des moyens de subsistance et un secteur clé des économies africaines qui intervient pour une très large part dans le PIB, les emplois et les gains à l'exportation ;

RECONNAISSANT le rôle central que pourrait jouer le secteur agricole africain dans la promotion et l'intensification du commerce transfrontalier parmi les États membres, ainsi que dans le renforcement de l'intégration régionale ;

CONSCIENTS PAR AILLEURS du rôle vital joué par le secteur privé dans le renforcement des capacités de production du secteur agricole et dans la promotion du commerce intra-africain des produits agricoles entre les États membres ;

RECONNAISSANT ET SALUANT les efforts récents déployés en vue de stimuler l'investissement du secteur privé dans l'agriculture par le développement d'une gamme variée d'initiatives, et **CONSCIENTS** des difficultés auxquelles ces initiatives font face en matière des capacités et de l'ampleur opérationnelle ;

PRÉOCCUPÉS par l'existence d'obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits agricoles de base, tels que les interdictions d'importation et d'exportation, les limites quantitatives, l'absence d'harmonisation dans les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les mesures relatives aux obstacles techniques au commerce (TBT), la lourdeur des exigences douanières et en matière de documents, les infrastructures routières et de transport insuffisantes, les barrages routiers et des points de contrôle non autorisés ;

PRÉOCCUPÉS EN OUTRE par l'effet de tels obstacles sur le coût de la conduite des affaires, l'accès au marché et la compétitivité des produits sur les marchés régional et global ;

ÉGALEMENT PREOCCUPÉS par l'effet de la limitation du commerce transfrontalier des produits agricoles en particulier sur les moyens de subsistance des femmes et des jeunes qui sont pour la plupart concernés par ces activités ;

RAPPELANT la responsabilité collective de l'Afrique et son engagement pour faire progresser sa production agricole, traiter les questions relatives à l'accès aux marchés et les questions d'infrastructures liées au commerce grâce au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), qui constitue le cadre des réformes institutionnelles et politiques, du renforcement des capacités et de l'accroissement des investissements requis pour améliorer le rendement de l'agriculture nécessaire à la réalisation de la sécurité alimentaire, le commerce intrarégional et développement socioéconomique ;

PRENANT NOTE des efforts et progrès accomplis par de nombreux États membres de l'UA pour promouvoir la croissance agricole, accroître les échanges commerciaux et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

APPRÉCIANT à leur juste valeur les efforts déployés par la Commission de l'UA pour résoudre les questions des mesures sanitaires et phytosanitaires dans le cadre de la promotion de la sécurité alimentaire et du commerce régional en général et le lancement du Partenariat pour le contrôle des aflatoxines en Afrique (PCAA) ;

CONSCIENTS de la contribution importante que l'ajout de valeur aux produits agricoles peut apporter à la création d'emplois, aux recettes d'exportation et au développement socioéconomique ;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION QUE l'Afrique n'a pas encore fait beaucoup de progrès dans la valorisation des produits agricoles primaires et l'exploitation des possibilités pour les produits agro-alimentaires transformés dans les marchés locaux, régionaux et internationaux ;

RECONNAISSANT le rôle essentiel que les femmes jouent dans le système de sécurité alimentaire en Afrique, y compris dans le commerce intra-africain des produits

alimentaires de base ; et **NOTANT** l'importance d'un investissement public ciblé en vue d'assurer la participation effective des femmes à la chaîne de valeur agricole ;

NOUS ENGAGEONS À:

1. **Accélérer** la mise en œuvre des politiques nationales et régionales qui peuvent améliorer la capacité productive du secteur agricole et promouvoir la rentabilité et la compétitivité des produits agricoles et veiller à ce que le secteur contribue à assurer les moyens de subsistance des petits exploitants, la sécurité alimentaire, la nutrition, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ;
2. **Veiller** à ce que les accords PDDAA nationaux et régionaux et les plans d'investissement servent d'instruments pour définir et concrétiser la collaboration intersectorielle et qu'ils produisent des résultats;
3. **Accélérer** la mise en œuvre du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, entre autres dans les domaines des matières premières agricoles et des produits alimentaires transformés ;
4. **Cibler** de manière précise le commerce régional et les projets d'infrastructures pour stimuler le développement des marchés agricoles régionaux ;
5. **Reconfirmer** l'engagement de la Décision du Sommet à mettre en application les accords régionaux et continentaux et prendre les mesures additionnelles nécessaires pour l'élimination des obstacles au commerce intrarégional des produits agricoles de base;
6. **Renforcer** les mesures prises par certaines CER pour surveiller et éliminer les obstacles non tarifaires au commerce intra-africain sur les produits agricoles et lutter contre l'introduction par les États membres de nouveaux obstacles au commerce ;
7. **Soutenir** une approche qui favorise des partenariats multipartites ciblées et orientées vers l'action et qui visent les chaînes de valeur prioritaires ou les régions géographiques porteurs susceptibles d'avoir un impact notable sur le développement ;
8. **Mobiliser**, identifier et mettre en place des plates-formes multiacteurs internes aux pays et des unités de mise en œuvre, avec lesquelles les initiatives du secteur privé alignés sur le PDDAA devrait s'engager en vue de mobiliser des appuis ;
9. **Encourager** la mise en place ou le renforcement des groupes de travail interministériels au niveau national en vue de coordonner et d'harmoniser les processus commerciaux et agricoles et les actions et ainsi renforcer les synergies, les complémentarités et le partage d'informations sur les questions transversales relatives à la production et au commerce des produits agricoles ;

10. **Renforcer** la capacité de divers producteurs et organisations d'acteurs de Petites et moyennes entreprises (PME) à participer efficacement aux pratiques novatrices et à évaluer leur impact au niveau national ;
11. **Renforcer** les efforts sur la surveillance et la lutte contre l'aflatoxicose à travers l'utilisation des technologies émergentes sous l'égide du PACA ; accélérer les processus d'enregistrement des technologies de réduction potentielle de l'aflatoxine et aider à mobiliser les ressources financières nécessaires pour stimuler la lutte contre l'aflatoxine sur le continent.
12. Mettre en place des mécanismes de budgétisation des programmes de soutien à l'agriculture et au commerce qui tiennent compte de la dimension genre , et instaurer des systèmes d'évaluation de l'impact de l'exécution de budgets sur la participation des femmes dans les chaînes de valeur agricoles viables.

INVITONS :

1. **La Commission de l'Union africaine et les CER** à œuvrer à une harmonisation inter-CER des normes et politiques pertinentes en vue de faciliter le commerce des produits agricoles, en adoptant les processus pertinents de négociation ;
2. **La Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD (APCN)** à institutionnaliser des forums de dialogue politique aux niveaux continental et régional ayant pour objectif de créer des synergies entre les secteurs agricole et commerciaux à travers l'utilisation de plates-formes émergentes telles que le Groupe d'action conjointe du PDDAA sur le commerce régional et les infrastructures ;
3. **La Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et les CER** à coordonner, appuyer, renforcer et intensifier les initiatives actuelles d'investissement et de promotion agricole et commerciale dans le cadre du PDDAA ;
4. **La Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et les CER** à faciliter l'apprentissage entre pairs, la consultation régionale et les études de cas afin d'identifier et de partager les enseignements et les meilleures pratiques en matière d'investissement agricole inclusif et de réformes politiques transformatrices, y compris les bourses des produits de base;
5. **La Commission de l'Union africaine** afin d'accélérer le transfert du Secrétariat du PACA à la Commission de l'Union africaine sans délai ;
6. **La Commission de l'Union africaine** à instituer des mécanismes de suivi des progrès réalisés dans le cadre des activités agricoles et commerciales conjointes et à faire un rapport régulier aux Organes de décision de l'Union africaine.

Fait à Addis Abeba, le 30 novembre 2012

TI8867

EX.CL/768 (XXII)
Annexe II

DÉCLARATION SUR LES QUESTIONS DE L'OMC

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

TI8867

**CONFERENCE CONJOINTE DES MINISTRES
DE L'AGRICULTURE ET DES MINISTRES DU COMMERCE
DE L'UNION AFRICAINE
29-30 NOVEMBRE 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

AU/TI/JCMAT/WTO/Decl.1(I)
Original: Anglais

DÉCLARATION SUR LES QUESTIONS DE L'OMC

DÉCLARATION SUR LES QUESTIONS DE L'OMC

Nous, Ministres du Commerce des Etats membres de l'Union africaine, réunis à Addis-Abeba, les 29 et 30 novembre 2012 à l'occasion de la Conférence conjointe des Ministres africains de l'Agriculture et du Commerce, sur le thème, «Stimuler le commerce intra-africain: Une clé pour la transformation agricole et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle »,

Profondément préoccupés par l'impasse persistante dans laquelle se trouve le Programme de Doha pour le développement (PDD) après 11 années de négociations coûteuses pour nos pays sans qu'aucun progrès important n'ait été enregistré en ce qui concerne les questions de développement dans les domaines d'intérêt pour l'Afrique depuis la conclusion de la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC en 2011;

Rappelant que le développement est - et doit - rester au cœur du programme de Doha, en y accordant à l'agriculture et au coton toute l'importance que revêtent ces secteurs pour les pays africains;

Soulignant que le lancement des négociations de Doha axées sur les impératifs du développement avait été motivé - entre autres - par la nécessité de corriger les déséquilibres inhérents aux Accords du Cycle d'Uruguay;

Profondément préoccupés par l'impact négatif potentiel des initiatives et démarches plurilatérales introduites par certains Membres de l'OMC, et qui affectent fondamentalement et sérieusement le mandat du PDD et les principes de l'OMC de l'inclusion et du multilatéralisme;

Préoccupés du fait que depuis la septième session ordinaire de la Conférence de l'UA des ministres en charge du commerce tenue à Accra (Ghana), en décembre 2011, la reprise de l'économie mondiale, fragilisée par la crise économique et financière de 2008, reste inégale et que la croissance de la production mondiale se ralentit, les prévisions pour l'expansion du commerce mondial ayant été revues à la baisse pour 2012 et 2013 dans un contexte de volatilité persistante des prix des aliments et des produits agricoles ;

Désireux de réaffirmer les principes qui guideront l'action future de l'Afrique à l'OMC;

- 1. Réaffirmons** les positions adoptées dans la Déclaration d'Accra de 2011 sur les questions de l'OMC;
- 2. Nous félicitons** de la décision sur l'accession des PMA adoptée par la 8^e Conférence ministérielle de l'OMC en vue de renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices de 2002, ainsi que le résultat du suivi y relatif adopté par le Conseil général le 25 Juillet 2012;
- 3. Lançons** un appel aux Membres de l'OMC à adopter des mesures et décisions visant à simplifier les procédures d'accession des pays en

développement accédants en tenant compte de leurs niveaux de développement et en veillant à la transparence totale desdites procédures ;

4. **Nous félicitons** en outre les résultats axés sur le développement du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020 ainsi que les conclusions de la treizième session de la Conférence quadriennale de la CNUCED qui s'est tenue à Doha, au Qatar, en avril 2012 en faveur des pays en développement ;
5. **Soulignons l'importance** du PDD et réaffirmons notre engagement pour sa conclusion conformément au mandat actuel, sur la base des progrès réalisés à ce jour, et dans l'optique d'un résultat final ayant en son centre l'engagement unique;
6. **Réitérons** la nécessité de parvenir à un résultat juste et équilibrée du PDD, qui puisse donner la priorité au développement en tant que principal produit livrable, préserver les flexibilités négociées en faveur des pays en développement et ancré dans les principes de valeurs partagées, d'inclusion, de transparence et d'une approche ascendante;
7. **Soulignons** que pour sortir de l'impasse actuelle dans laquelle se trouvent les négociations du PDD, tout accord provisoire s'appuyant sur les dispositions du paragraphe 47 de Doha concernant le mandat de l'OMC doit d'abord contenir des résultats liés aux questions de développement et traduire un progrès significatif pour des questions importantes, y compris, - mais sans s'y limiter – l'agriculture, le coton, les questions concernant les PMA, le traitement spécial et différencié (TSD) et les questions de mise en œuvre ;
8. **Réaffirmons** la position du Groupe africain de l'OMC sur la facilitation des échanges, à savoir que cette dernière ne constitue aucunement un pilier auto-équilibré, gagnant-gagnant et monolithique dans les négociations de Doha;
9. **Réaffirmons** en outre que les obligations et les mesures en cours de négociation dans le texte consolidé sur la facilitation des échanges doivent être accompagnées de dispositions contraignantes pour la fourniture d'assistance technique et financière et d'actions de renforcement des capacités requises;
10. **Soulignons** que l'agriculture demeure au centre du programme de l'Afrique à l'OMC. Nous insistons sur l'urgence et la nécessité de traiter des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane dans le secteur agricole, qui entravent la production à valeur ajoutée, la création d'emplois et le développement global de l'Afrique. Nous réitérons nos préoccupations en matière de sécurité alimentaire sur le continent, et soutenons les efforts que déploient les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires dans le cadre l'élaboration des règles de l'OMC relatives à l'agriculture;

11. **Soulignons** en outre que le consensus des Membres de l'OMC sur un accord provisoire – appelé récolte précoce - doit être précédé d'un cadre consensuel qui fournira les garanties et assurances nécessaires que tous les domaines des négociations de Doha seront conclus;
12. **Nous opposons fermement** à toute tentative visant à aborder des questions non commerciales ou à ajouter de nouvelles questions au PDD, sans que les questions de développement, telles que l'agriculture (y compris le coton), les questions des PMA, le traitement spécial et différencié (TSD) et les préoccupations en rapport avec la mise en œuvre, n'aient été traitées au préalable de manière satisfaisante et que le PDD ne soit entièrement examiné et conclu avec succès ;
13. **Mettons fermement en garde** contre les tentatives visant à saper l'esprit de coopération inhérent à l'approche multilatérale de négociation du PDD et appelons les Membres de l'OMC à s'abstenir de poser tout acte de nature à perturber le délicat équilibre des acquis du PDD;
14. **Mettons en garde** contre toute nouvelle dialectique qui serait à notre avis incompatible avec le mandat de développement de Doha et saperait celui-ci. Nous demandons également aux Membres de l'OMC de s'abstenir d'assujettir certains points de l'ordre du jour du PDD à des négociations plurilatérales qui ont pour effet de marginaliser davantage la majorité des économies des pays en développement dans le système commercial multilatéral ;
15. **Prenons note** de l'engagement positif, dont nous encourageons la poursuite, dans les travaux actuellement en cours au sein du Comité du commerce et du développement (CCD), dans le cadre de sa session extraordinaire sur les TSD et saluons les efforts visant à renforcer et rendre pleinement opérationnel le mandat du CCD en tant que point focal de l'OMC pour le développement;
16. **Réitérons avec insistance** que les résultats du PDD doivent comporter des dispositions adéquates relatives à une assistance financière et technique axée sur la demande et à un renforcement durable des capacités qui soient en adéquation avec les besoins des bénéficiaires, comme faisant partie intégrante du traitement spécial et différencié dans tous les accords de l'OMC ;
17. **Invitons** nos partenaires au développement à continuer à soutenir les PMA et les petites économies vulnérables africains dans le cadre de l'initiative Aide pour le Commerce ;
18. **Prenons note** de l'examen à mi-parcours du Cadre intégré renforcé (CIR) et demandons instamment sa consolidation et sa poursuite sans changements majeurs dans sa conception actuelle;

- 19. Rappelons** les résultats et décisions de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, notamment en ce qui concerne, les plaintes en situation de non-violation dans le domaine des ADPIC, le programme de travail sur le commerce électronique, le programme de travail sur les petites économies, la période de transition en faveur des PMA au titre de l'article 66.1 de l'Accord sur les ADPIC, le traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des PMA et le mécanisme d'examen des politiques commerciales ; nous invitons instamment les Membres à veiller à la mise en œuvre intégrale desdites décisions en vue d'atteindre les buts et objectifs légitimes qui y sont énoncés;
- 20. SALUONS** les efforts louables déployés par le Groupe des Ambassadeurs africains à Genève dans la défense des intérêts africains dans les négociations de l'OMC ;
- 21. Demandons** à l'Union africaine et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique d'entreprendre une analyse, dans le contexte des règles de l'OMC, de la zone continentale de libre-échange telle qu'envisagée pour stimuler le commerce intra-africain, ainsi que d'autres questions pertinentes concernant les économies africaines;
- 22. Demandons** également à l'Union africaine, en collaboration avec les Groupes africains à Genève, Bruxelles et Washington, d'organiser au moins une fois par an, une rencontre en vue d'examiner les positions de négociation au niveau continental, dans le but de les harmoniser et de les consolider.

Fait à Addis Abeba, le 30 novembre 2012

T18865

EX.CL/768 (XXII)
Annexe III

**DECLARATION SUR LES NEGOCIATIONS
D'ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

CONFERENCE CONJOINTE DE L'UNION AFRICAINE
DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE
NOVEMBRE 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

AU/TI/JCMAT/EPA/Decl. 1 (I)
Original: Anglais

**DECLARATION SUR LES NEGOCIATIONS
D'ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)**

DECLARATION SUR LES NEGOCIATIONS ACP-UE D'ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)

Nous, Ministres du Commerce des États membres de l'Union africaine, réunis en la Conférence conjointe des Ministres de l'Agriculture et du Commerce, les 29 et 30 novembre 2012 à Addis-Abeba (Ethiopie) ;

Rappelant que les principaux objectifs des Accords de partenariat économique (APE), censés être des instruments de développement, sont l'éradication de la pauvreté, la promotion du développement durable, la promotion du commerce, le renforcement des initiatives d'intégration régionale ainsi que l'intégration progressive des économies africaines dans l'économie mondiale ;

Prenant note des rapports d'activité actualisés sur les négociations des APE entre l'Union européenne (UE) et les pays et groupements régionaux africains ;

Rappelant que les pays et groupements régionaux africains et l'UE ont convenu que les APE doivent être compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

Préoccupés par les progrès limités dans les négociations des APE en raison de la persistance de questions litigieuses non résolues dues aux positions strictes du côté de l'UE et de l'insistance de cette dernière pour introduire de nouvelles questions sur lesquelles l'OMC n'a pas encore adopté de position ;

Préoccupés par la proposition d'amendement, de la Commission européenne, au Règlement CE 1528/2007 d'accès au marché de l'Union européenne qui vise à retirer, à partir de janvier 2014, de la liste des bénéficiaires de ce Règlement les pays qui n'ont pas encore pris les dispositions nécessaires pour la ratification d'APE complet ;

Considérant le vote du Parlement européen du 13 septembre 2012 de proroger au 1^{er} janvier 2016 la date limite proposée par la Commission européenne (1^{er} janvier 2014) concernant l'amendement du Règlement CE 1528/2007 d'accès au Marché européen ;

Soulignant l'importance de l'intégration régionale comme pilier central de l'Agenda pour le développement de l'Afrique ;

Soulignant la Décision de la 18^{ème} session ordinaire de l'Assemblée de l'UA, tenue les 29 et 30 janvier 2012 à Addis-Abeba, sur l'intensification du commerce intra-africain et la mise en place rapide de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) selon le Cadre, la Feuille de route, l'Architecture et le Plan d'action définis ;

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

1. **REAFFIRMONS** notre engagement en faveur de la conclusion d'APE entre les régions d'Afrique et l'UE mutuellement bénéfiques, porteurs de développement, socialement acceptables, contribuant au renforcement de l'intégration régionale en Afrique ;
2. **REITERONS** la nécessité de prendre en compte la dimension fondamentale du développement pour la conclusion des APE. A cet égard, des ressources additionnelles suffisantes et prévisibles devront être fournies pour accompagner les mesures rendues nécessaires par les surcoûts liés à l'ouverture des marchés africains, notamment pour la mise à niveau et la diversification des économies, compenser les pertes en recettes douanières ;
3. **SOULIGNONS** la nécessité de résoudre de façon satisfaisante, dans un climat de négociation plus serein, les questions litigieuses en prenant dûment en compte les préoccupations africaines et la différence des niveaux de développement entre l'UE et les pays et groupements régionaux ;
4. **RAPPELONS** que les négociations devraient se focaliser sur la substance de leur contenu plutôt que d'être précipités pour des contraintes de temps ;
5. **REITERONS** la nécessité d'une plus grande flexibilité dans les négociations de la part de la Commission européenne, à l'instar de celle qu'elle accorde à certains pays tiers comme la Moldavie ou les pays Balkans ;
6. **AFFIRMONS** qu'il convient de maintenir le Règlement CE 1528/2007 d'accès au marché de l'Union européenne jusqu'à la conclusion et la mise en œuvre d'APE complets ;
7. **REITERONS** la nécessité d'un dialogue politique de très haut niveau Afrique-UE sur les APE pour amener l'Union européenne à prendre en compte les préoccupations africaines, faire avancer les négociations afin d'aboutir à des accords mutuellement bénéfiques, répondant à leurs objectifs initiaux ;
8. **SOULIGNONS** la nécessité de sauvegarder la cohérence et les synergies entre les positions africaines communes dans les APE et les négociations à l'OMC, de veiller à ce que les régions et les pays africains ne soient pas désavantagés si les APE sont conclus avant le Cycle de négociation de Doha ;

9. **RAPPELONS** que les négociateurs africains ne sont pas obligés de négocier des engagements contraignants dans les domaines où les règles de l'OMC ne l'exigent pas.
10. **SOULIGNONS** la nécessité de veiller à la cohérence entre les APE, le processus d'intégration régionale en cours sur le Continent et les efforts pour l'intensification du commerce intra-africain. Pour chaque région africaine, la négociation de l'APE devrait mettre l'accent sur la synchronisation des priorités régionales selon l'agenda d'intégration continentale ;
11. **SALUONS** les efforts louables déployés par le Groupe des Ambassadeurs africains à Bruxelles dans la défense des intérêts africains dans les négociations des APE ;
12. **CHARGEONS** la Commission de l'Union africaine et les CER de coordonner les configurations APE en Afrique en vue d'harmoniser les principales questions d'intérêt commun pour l'Afrique dans les négociations des APE.

Fait à Addis-Abeba, le 30 novembre 2012

T18796

EX.CL/768 (XXII)
Annexe IV

**DÉCLARATION RELATIVE À LA LOI SUR LA CROISSANCE
ET LES OPPORTUNITÉS EN AFRIQUE**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O. Box 3243 Telephone :+251-115-517 700 Fax :+251-115517844
website : www.africa-union.org

T18796

AU/TI/JCMAT/AGO/DECL.I (I) Rev.1
Original: Anglais

**DÉCLARATION RELATIVE À LA LOI SUR LA CROISSANCE
ET LES OPPORTUNITÉS EN AFRIQUE**

DÉCLARATION RELATIVE À LA LOI SUR LA CROISSANCE ET LES OPPORTUNITÉS EN AFRIQUE

Nous, ministres de l'Agriculture et ministres du Commerce des États membres de l'Union africaine, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 29 et 30 novembre 2012;

Ayant examiné la position générale de l'Afrique dans le système commercial mondial, ainsi que les tendances actuelles des investissements, notamment dans le contexte des relations commerciales et d'investissement Afrique-États-Unis d'Amérique et sa politique de base, la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA);

Prenant en compte l'impact positif de l'AGOA sur la croissance économique en Afrique subsaharienne au cours de la décennie écoulée, renforcé par la création d'emplois et l'accroissement des opportunités économiques, en particulier en faveur des femmes, ainsi que les intérêts commerciaux, créés aussi bien aux États-Unis d'Amérique qu'en Afrique et qui se renforcent mutuellement;

Saluant l'issue positive du onzième Forum de l'AGOA tenu les 14 et 15 juin 2012 à Washington D.C, et la Conférence États-Unis d'Amérique-Afrique sur les entreprises, qui a eu lieu les 21 et 22 juin 2012, à Cincinnati, État de l'Ohio, marquée par un engagement ferme à appuyer les efforts propres de l'Afrique en vue d'améliorer ses infrastructures pour les échanges commerciaux, à approfondir et à élargir le partenariat économique États-Unis/Afrique, et à améliorer le rendement de l'AGOA afin de permettre aux pays éligibles de tirer pleinement parti des possibilités économiques qu'elle offre;

Prenant note avec satisfaction de l'annonce faite le 14 juin 2012, par le Président Barack Obama, d'une nouvelle « Stratégie de l'Amérique pour l'Afrique subsaharienne », qui préconise un engagement accru des États-Unis pour stimuler la croissance économique grâce à la promotion d'un environnement favorable au commerce et à l'investissement, améliorer la gestion économique, promouvoir l'intégration régionale, renforcer les capacités de l'Afrique à accéder de manière efficace aux marchés mondiaux et à en tirer parti, et encourager également les entreprises américaines à effectuer des échanges commerciaux et des investissements en Afrique;

Attendant avec intérêt la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie américaine, qui offre une plate-forme pour un engagement renouvelé des États-Unis en Afrique d'une manière mutuellement bénéfique;

Réaffirmant que l'un des enseignements tirés en ce qui concerne le retard excessif de l'extension de la Disposition de l'AGOA relative à l'exportation de vêtements fabriqués avec du tissu provenant de pays tiers, et ses effets dévastateurs qui ont entraîné la perte de commandes, d'emplois, d'opportunités d'affaires et d'investissement tant aux États-Unis qu'en Afrique, est la nécessité d'une plus grande prévisibilité et certitude des

systèmes de préférences commerciales unilatérales en tant que condition nécessaire pour l'investissement et la croissance soutenus ;

Réaffirmant également la grande importance accordée à l'extension homogène et en temps voulu de l'AGOA au-delà de 2015, et la contribution qu'elle pourrait apporter pour soutenir les processus d'intégration régionale de l'Afrique afin de promouvoir les économies d'échelle régionales, l'intégration dans les chaînes de production mondiales et les échanges intra-africains ;

ADOPTONS ce qui suit :

- 1. DEMANDONS** au Groupe africain à Washington D.C., de diriger les efforts de sensibilisation avec les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants des États-Unis dans la voie à suivre pour une extension en temps voulu, homogène et significative de l'AGOA au-delà de 2015, et de tirer parti des avantages offerts par l'AGOA en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et de renforcement des relations diplomatiques et commerciales entre les États-Unis et les pays d'Afrique subsaharienne, afin de mieux sensibiliser à l'AGOA ;
- 2. DEMANDONS ÉGALEMENT** au Groupe africain de mobiliser les acteurs clés de l'Administration américaine, de la société civile, du secteur privé, des universités et des groupes de réflexion sur la manière de renforcer, d'élargir et d'approfondir, de façon significative, les avantages qu'offre l'AGOA d'un point de vue stratégique et durable, et de renforcer également les capacités de l'Afrique à utiliser et à bénéficier pleinement de ce programme ;
- 3. LANÇONS UN APPEL** au Congrès américain pour qu'il adopte la législation nécessaire pour le renouvellement homogène et en temps voulu de l'AGOA au-delà de 2015, dans le cadre d'une approche intégrée et inclusive, afin d'assurer la prévisibilité et la certitude requises pour l'investissement et la croissance économique à long terme aux États-Unis qu'à travers le continent africain, sur la base des relations États-Unis – Afrique qui se renforcent mutuellement ;
- 4. LANÇONS ÉGALEMENT UN APPEL** au Congrès américain pour qu'il amende l'AGOA en vue de permettre au Département américain de l'Agriculture de faire partie intégrante du programme afin de fournir l'assistance nécessaire pour les exportations agricoles de l'Afrique subsaharienne, notamment des produits transformés, ce qui permettrait d'accroître les revenus et de stimuler la croissance économique, étant donné que l'agriculture est un secteur crucial de nombreuses économies africaines et une source importante de revenus pour les travailleurs africains ;

5. **EXHORTONS** le Gouvernement américain à intégrer l'AGO dans un cadre inclusif, prévisible et durable, susceptible de promouvoir le développement industriel, commercial et agricole dans les pays bénéficiaires, à renforcer les capacités commerciales ciblées et l'assistance technique en matière d'assurance de la qualité et des normes, à simplifier les conditions de conformité, à améliorer les infrastructures liées au commerce et à faciliter les échanges, à promouvoir l'appui au commerce et à la finance commerciale ;
6. **EXHORTONS** le Congrès américain à reconnaître l'engagement des États membres de l'UA à promouvoir l'intégration économique au niveau continental et à s'assurer que l'AGO appuie formellement cet objectif ;
7. **EXHORTONS** le Gouvernement américain à prendre des mesures incitatives en faveur des investisseurs et des entreprises pour les encourager à investir dans le secteur non minier en Afrique et tirer profit de la croissance de ses économies ;
8. **EXHORTONS ÉGALEMENT** l'Administration américaine, dans le cadre de son engagement renouvelé vis-à-vis de l'Afrique contenu dans « la Stratégie des États-Unis pour l'Afrique subsaharienne », à œuvrer de concert avec les différents acteurs en vue d'une extension en temps voulu et homogène de l'AGO au-delà de 2015 ;
9. **RECOMMANDONS** l'élaboration d'une stratégie nationale d'intervention de l'AGO et la mise en place d'un mécanisme pour le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du programme de l'AGO et des résultats du Forum AGO au niveau national, ainsi que l'établissement d'un rapport annuel d'évaluation à l'échelle continentale qui pourrait servir d'outil efficace de suivi pour les décideurs ;
10. **FÉLICITONS** le Congrès américain et son administration pour l'extension de la Disposition de l'AGO sur l'exportation de vêtements fabriqués avec du tissu provenant d'un pays tiers jusqu'au 30 septembre 2015, de manière à coïncider avec l'échéance de l'AGO. Le solide appui des deux partis du Congrès pour l'adoption de ladite Disposition témoigne de l'engagement américain vis-à-vis de l'affermissement du développement économique et social de l'Afrique subsaharienne, de l'expansion des exportations et de la création d'emplois dans les secteurs des textiles et des vêtements aux États-Unis et en Afrique ;
11. **SALUONS** les efforts louables déployés par le Groupe des Ambassadeurs africains à Washington, DC, en particulier les coprésidents du Comité du développement économique du Groupe des Ambassadeurs africains, à savoir l'Éthiopie et Maurice, ainsi que la précieuse contribution de la diaspora africaine et de tous les partenaires et acteurs qui n'ont

ménagé aucun effort pour assurer le renouvellement de la disposition relative à la fourniture des tissus provenant des pays tiers ;

- 12. SALUONS ÉGALEMENT** l'importante contribution de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique/Centre africain de politique commerciale pour l'assistance technique et financière fournie dans le cadre de la mise en œuvre de l'AGOA ;
- 13. CHARGEONS** la Commission de l'Union africaine de mener une étude sur les conséquences de l'extension de la clause des tissus provenant de pays tiers à tous les pays bénéficiaires de l'AGOA, tout en prenant dûment en considération la nécessité d'une intégration régionale, de d'une participation inclusive ainsi que les préoccupations relatives à l'érosion des préférences.
- 14. RÉAFFIRMONS** notre engagement à demeurer activement saisis de cette question et de ses conséquences sur l'établissement d'un partenariat pour le développement commercial et économique durable et mutuellement bénéfique entre les États-Unis et l'Afrique, fondé sur des valeurs partagées et des intérêts communs ;
- 15. INVITONS** la Commission de l'Union Africaine à scruter à fond les modalités de financement des actions de sensibilisation menées par le Groupe des Ambassadeurs africains à Washington D.C., au regard des possibilités commerciales et d'investissement liées à l'AGOA, et de l'intégration régionale.

Fait à Addis-Abeba, le 30 novembre 2012

TI8899

EX.CL/768 (XXII)
Annexe V

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE
29-30 NOVEMBRE 2012

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Téléphone 517 700 Fax : +251-1-517844

TI8899

**CONFÉRENCE CONJOINTE DES
MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
26-30 NOVEMBER 2012
ADDIS-ABEBA
(ÉTHIOPIE)**

**AU/TD/MIN/RPT(I)
Original : Anglais**

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE
29-30 NOVEMBRE 2012**

RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DU COMMERCE

INTRODUCTION

1. La session ministérielle du commerce de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce s'est tenue au Centre de conférences de l'Union africaine à Addis-Abeba en Éthiopie les 29 et 30 novembre 2012. La session a été présidée par S.E.M. Fidèle MENGUE ME ENGOUANG, Ministre des PME, de l'Artisanat et du Commerce de la République Gabonaise.

PARTICIPATION

2. Les États membres suivants ont participé à la réunion, : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également participé à la réunion, les Communautés économiques régionales (CER) et organisations internationales suivantes : COMESA, EAC, IGAD, BAD, CEA, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, Association des Chambres de Commerce de la SADC, *African Business Round Table*, Chambre panafricaine de commerce et d'industrie, Mécanisme mondial, Fédération africaine des industries du coton et du textile, *National Association of Nigerian Traders*, Organisation africaine de normalisation, Organisation internationale de la Francophonie, Agence japonaise de coopération internationale.

POINT 1: ALLOCUTION D'OUVERTURE

4. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les ministres et participants, S.E. Mme Fatima H. Acyl, a indiqué que les résultats de la réunion seraient présentés au Comité africain de haut niveau sur le commerce composé de chefs d'État et de gouvernement qui se réunira en marge du Sommet en janvier 2013. À cet égard, elle a sollicité leurs orientations sur les questions essentielles devant être soumises au Comité de haut niveau. Elle a ensuite souligné le fait que même si le commerce produit de la croissance à l'échelle mondiale, les avantages ne sont pas répartis de manière équitable entre les partenaires commerciaux, car l'Afrique dépend entièrement de ses exportations de matières premières et de ressources minières brutes vers les pays développés et les pays émergents. Elle a ensuite rappelé l'adoption de diverses stratégies en Afrique destinées à accélérer les agro-industries en soulignant la nécessité d'une coordination pour renforcer les capacités institutionnelles et d'investissement limitées dans le secteur du commerce et de l'agriculture et a appelé à

des initiatives innovantes pour promouvoir le commerce. Enfin, elle a déclaré la réunion ouverte.

POINT 2 : CONSTITUTION DU BUREAU.

5. Le Bureau suivant, tel que constitué par la Conférence de l'UA, a présidé la réunion:

Président :	Bénin (Afrique de l'Ouest)
1 ^{er} Vice-président :	Ouganda (Afrique de l'Est)
2 ^{ème} Vice-président :	Tunisie (Afrique du Nord)
3 rd Vice-président :	Afrique du Sud (Afrique australe)
Rapporteur :	Guinée Équatoriale (Afrique centrale)

6. En l'absence de ministres membres du Bureau, la réunion a été présidée par le Gabon.

POINT 3 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

7. La réunion a examiné et adopté son ordre du jour tel quel. Elle a, en outre, adopté les horaires de travail suivants :

Jeudi après-midi :	15 heures – 18 heures
Vendredi matin :	09 heures – 13 heures

Point 4 : Séance interactive

"Obstacles non tarifaires, une entrave à la Stimulation du commerce intra-africain et du commerce international"

8. Le représentant de la CEA a présenté un exposé sur l'effet du traitement des obstacles non tarifaires et de la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce en Afrique. Il a indiqué que la suppression de toutes les barrières tarifaires aux échanges intra-africains aura pour effet d'accroître les échanges commerciaux en Afrique du niveau actuel de 12% à un niveau qui se situerait entre 15% et 16%. Toutefois, l'effet combiné de l'élimination des tarifs et de la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce porterait ce niveau à plus de 22% en une décennie. Il a indiqué qu'un certain nombre d'activités de facilitation du commerce étaient actuellement menées dans diverses Communautés économiques régionales, en particulier l'ouverture du poste frontière à guichet unique de Chirundu entre la Zambie et Zimbabwe. Il a ajouté que le COMESA, l'EAC et la SADC ont mis au point un système en ligne que les opérateurs économiques utiliseront pour signaler et surveiller les barrières non tarifaires.

9. Le représentant de l'OMC a indiqué dans son intervention que depuis la création du GATT, les droits de douane sur les marchandises ont été considérablement réduits et continuent à diminuer. Le principal obstacle au commerce prend maintenant la forme de barrières non tarifaires qui sont en augmentation. Pour surmonter le problème posé par les barrières non tarifaires, les gouvernements africains pourraient envisager de :

- i) communiquer avec les opérateurs du secteur privé pour comprendre et déterminer la nature des obstacles non tarifaires auxquels ils sont confrontés lors de l'exportation des produits vers d'autres pays ;
- ii) veiller à ce que toutes les mesures non tarifaires qui entravent le commerce intra-africain soient supprimées, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et à la facilitation du commerce, ainsi que les procédures douanières pesantes.

10. L'intervenant a souligné trois questions pertinentes pour l'amélioration des échanges commerciaux, qui comprennent : i) la transparence sur les nouvelles mesures introduites par les partenaires commerciaux, ii) les procédures d'évaluation de la conformité et iii) l'harmonisation des mesures entre les pays. L'Aide pour le commerce est un mécanisme pertinent pour acquérir le niveau adéquat d'infrastructures nécessaires pour entreprendre des procédures d'évaluation de la conformité et harmoniser les mesures entre les pays. En demandant la transparence de la part des partenaires au commerce, les pays africains devraient en faire autant. Il a également souligné la nécessité d'une harmonisation des procédures tant au niveau régional que mondial. Enfin, il a fait remarquer que les mesures non tarifaires justifiées ne devraient pas être utilisées à des fins de protectionnisme, mais quand elles le sont, cela devrait être fait d'une manière qui ne perturbe pas le commerce.

11. Dans les discussions qui ont suivi, l'observation suivante a été faite :

- i) en plus de l'harmonisation des normes et des mesures, il serait possible d'utiliser également des accords de reconnaissance mutuelle avec les principaux partenaires commerciaux pour aborder le problème des différences de normes entre pays.

POINT 5 : PRESENTATION DU RAPPORT DES HAUTS FONCTIONNAIRES ET EXAMEN DES RECOMMANDATIONS QUI Y SONT CONTENUES

12. Le Président de la réunion des hauts fonctionnaires a présenté le rapport des hauts fonctionnaires. Il s'est attardé principalement sur les recommandations faites par les hauts fonctionnaires et les a soumises aux ministres, pour examen.

13. La Conférence a pris note du rapport en général, et a fait les observations et recommandations suivantes pour chaque point :

MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION DU SOMMET SUR LA STIMULATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN

i) Rapport intérimaire (i) sur la décision du Sommet concernant la Simulation du commerce intra-africain

14. La réunion a pris note du rapport intérimaire sur la décision du Sommet concernant la Stimulation du commerce intra-africain et a recommandé que les travaux en cours sur les règles d'origine et les obstacles non tarifaires se limitent à la collecte de données et l'évaluation de la situation actuelle en vue de la préparation des négociations et des recommandations ultérieures et ne devrait préjuger en rien des négociations réelles sur la Zone de libre-échange continentale.

ii) Projet de cadre stratégique pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la Stimulation du commerce intra-africain

15. Après quelques discussions, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

- Les États membres et les CER, avec l'appui des partenaires au développement, devrait déployer tous les efforts nécessaires pour intégrer le Plan d'action pour la Stimulation du commerce intra-africain dans les plans nationaux et régionaux, les programmes et l'affectation des ressources, en tenant compte des structures institutionnelles existantes et les arrangements aux niveaux national, régional et continental.
- La Commission de l'UA devrait remanier le Projet de Cadre stratégique de mise en œuvre du Plan d'action pour la Stimulation du commerce intra-africain en tenant compte des commentaires émanant des États membres.

Rapport sur le Forum de l'AGOA

16. A l'issue des discussions, la réunion a recommandé que la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, entreprenne une étude sur les conséquences de l'extension à tous les pays bénéficiaires de l'AGOA de la disposition sur les tissus provenant de pays tiers, en tenant dûment compte de la nécessité de l'intégration régionale, de l'inclusion et des préoccupations au sujet de l'érosion des préférences. Toutefois, les intervenants ont fait remarquer que l'AGOA étant une initiative unilatérale, les États-Unis devront donner leur accord même si l'étude ne montre aucun impact négatif sur les pays qui bénéficient actuellement de cette clause.

Examen des négociations commerciales multilatérales

i) État des lieux concernant les négociations de l'OMC

17. À la suite des discussions, la réunion a formulé la recommandation suivante :

- i) Les pays africains devraient appuyer la candidature du Ghana au poste de directeur général de l'OMC, conformément à la décision du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

POINT 6: EXAMEN DES PROJETS DE DECLARATION SUR L'OMC, LES APE ET L'AGOA

18. La réunion a examiné les projets de déclaration sur l'OMC, les APE et l'AGOA et les ont adoptés avec des amendements.

POINT 7 : DATE ET LIEU DE LA HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DU COMMERCE

19. La délégation angolaise a confirmé son offre d'accueillir la huitième session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce de l'UA en 2013. Et que cette offre sera confirmée officiellement par écrit à la Commission, sous peu. Les dates seront fixées après consultations entre l'Angola et la Commission de l'UA.

POINT 8 : QUESTIONS DIVERSES

20. Le candidat ghanéen pour le poste de directeur général de l'OMC, M. Alan Kyeremanten, s'est présenté aux ministres.

POINT 9 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE CONJOINTE

21. La Conférence a examiné son rapport et l'a adopté sans amendements.

POINT 10 : CLOTURE DE LA REUNION

22. La Présidence, S.E.M. Fidèle MENGUE ME ENGOUANG, Ministre des PME, de l'Artisanat et du Commerce de la République Gabonaise, a remercié les ministres et les hauts fonctionnaires pour leurs contributions. Elle a ensuite déclaré la Conférence close.

RE8716

EX.CL/768 (XXII)
Annexe VI

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION
DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 002511-115 517 700
website : www.africa-union.org

RE8716

**CONFÉRENCE CONJOINTE DES
DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE ET
DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
29 - 30 NOVEMBRE 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**AU/JMAT/AG/ MIN (1)
Original : anglais**

**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION
DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE**

I. INTRODUCTION

1. La réunion des ministres de l'Agriculture à la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce de l'Union africaine s'est tenue à la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) les 29 et 30 novembre 2012. Le thème de la Conférence conjointe était « stimulation du commerce intra-africain: une solution clef pour la transformation de l'agriculture et pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ». Dans ce contexte, la réunion ministérielle parallèle de l'agriculture a débattu des questions plus larges d'importance pour la promotion du secteur agricole en Afrique comme un levier pour faciliter le commerce intra-régional et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

II. PARTICIPATION

2. Les États membres suivants de l'Union africaine ont participé à la Conférence ministérielle: Algérie, Angola, Botswana, Benin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Érythrée, Ethiopie, Soudan, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gambie, Gabon, Kenya, Lesotho, Libye, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Mozambique, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Seychelles, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Swaziland, Togo, Ouganda et Zimbabwe.

3. Les organisations et institutions suivantes ont participé à la Conférence: ACTION-AID, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Fonds international pour le développement de l'Agriculture (IFAD), OXFAM International, CEA, CNUCED, Programme alimentaire mondial (PAM), African Business Roundtable, Banque mondiale, ONE, Centre européen de gestion de politiques de développement (ECDPM).

III. PRÉSENTATION SUR LE THÈME « MAINTENIR LA DYNAMIQUE DU CAADP »

4. Un représentant de l'Agence du NEPAD a fait une présentation sur le thème "maintenir la dynamique du CAADP" dans laquelle il a identifié les facteurs qui ont sous-tendu l'approbation du CAADP en tant que cadre politique continental, mis en exergue ses avancées et réalisations depuis son adoption en juillet 2003 à Maputo (Mozambique) et mis l'accent sur la nécessité pour les États membres de maintenir cette dynamique.

5. Dans sa présentation, l'orateur a par ailleurs souligné les progrès réalisés en indiquant que jusqu'ici, 42 pays se sont engagés dans la mise en œuvre du CAADP, avec 30 pays signataires du Pacte, 27 ayant élaboré leur plan d'investissement national pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (NAIP) tandis que 24 pays ont organisé leur réunion d'affaires qui a permis de parvenir à un consensus sur les mécanismes de mise en œuvre et de financement. Il a ensuite signalé la signature de l'un des pactes régionaux par la CEDEAO.

6. La présentation met en exergue les réalisations sur les objectifs du CAADP et fait état des progrès dans les engagements politiques qui se traduisent par l'augmentation du budget alloué à l'agriculture en précisant que 8 pays ont atteint ou dépassé la cible de 10% de l'allocation budgétaire, alors que 9 autres sont dans la fourchette de 5% à 10% et 11 autres sont bénéficiaires de l'aide du Fonds d'assistance au Programme mondial pour l'Agriculture et la Sécurité

7. Dans sa présentation, l'orateur s'est également réjoui du fait que, une décennie après l'adoption de la Déclaration de Maputo, l'engagement de consacrer 10% du budget national et de réaliser 6% de croissance annuelle reste valable et doit se poursuivre afin de maintenir la dynamique du CAADP; il a ensuite insisté sur la nécessité de réexaminer ces engagements pour s'assurer qu'ils se traduisent en intensification des actions de mise en œuvre pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en replaçant l'agriculture africaine sur la voie de la transformation renouvelée et d'une dynamique plus forte.

8. Il a mis en exergue les obstacles qui se posent, aussi bien au plan mondial qu'au plan continental, à la mise en œuvre du Programme de transformation de l'agriculture africaine et a indiqué que le CAADP a défini des approches et instruments multipartites pour relever les défis actuels.

9. 6. La présentation préconise la nécessité de maintenir la dynamique en renouvelant l'engagement et la volonté politiques à l'égard du CAADP afin de prendre davantage d'actions pour motiver les petits exploitants agricoles et le secteur privé et promouvoir la création de richesse en tant que principal moteur du secteur agricole.

IV. DEBAT SUR LE THÈME

10. Les ministres ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur de la procédure de mise en œuvre du CAADP et ont noté qu'il est nécessaire d'envisager des mesures pour accélérer sa mise en œuvre.

11. Les participants ont mis l'accent sur l'importance d'assurer le suivi-évaluation, au plan national, des objectifs au niveau continental. A cet égard, ils ont été informés qu'une évaluation détaillée du CAADP au plan continental est prévue pour 2013, dont les résultats seront transmis aux ministres.

12. Les participants ont discuté de l'importance du blé dans les systèmes alimentaires en Afrique et de la nécessité de reconnaître cette céréale en tant que produits agricoles stratégiques pour le continent.

V. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES MINISTRES

A. Adoption du rapport des experts: Les ministres ont examiné et adopté le rapport des experts en agriculture et formulé les résolutions suivantes :

B. Résolutions

Nous, ministres de l'Agriculture de l'Union africaine, réunis les 29 et 30 novembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie);

1. **PRENANT NOTE** des progrès accomplis par les États membres de l'UA dans la mise en œuvre du CAADP depuis que les chefs d'État et de gouvernement ont entériné ce Programme en 2003 à Maputo au Mozambique ;
2. **PRENANT NOTE EGALEMENT** du fait qu'à partir d'octobre 2012, quarante-deux (42) pays ont lancé officiellement le processus de mise en œuvre du CAADP, dont 30 ont déjà signé leurs pactes CAADP nationaux et 27 ont achevé l'élaboration de leur plan d'investissement national pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (NAIP) au nombre desquels 24 ont tenu leur réunion d'agences nationales;
3. **FELICITANT** la CEDEAO pour avoir signé son Pacte CAADP régional et lancé la mise en œuvre de son Plan régional d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et saluant les efforts déployés par les autres Communautés économiques régionales dans la formulation de leurs pactes régionaux et plans d'investissement ;
4. **PRENANT ACTE** des avancées réalisées par les pays concernant l'allocation de 10% du budget national à l'agriculture et la réalisation d'un taux de croissance annuelle de 6% dans la production agricole;
5. **SACHANT** que le processus de mise en œuvre du CAADP dans les pays et les plans d'investissement nationaux se sont avérés des cadres de mobilisation de première importance pour l'accélération de l'appui aux innovations axées sur les réformes, des progrès dans les domaines de l'agriculture, de la croissance et du développement induits par l'agriculture;
6. **SACHANT EGALEMENT** que de nombreux progrès et accomplissements dans la mise en œuvre du CAADP, notamment dans le domaine des réformes politiques et institutionnelles demeurent fragiles et que des défis considérables continuent d'empêcher que le CAADP et l'agriculture deviennent les moteurs clés du programme de croissance socio-économique et de développement ;
7. **CONSCIENTS** du fait que, par rapport à la période antérieure à 2003, certaines réalités et circonstances déterminantes ont profondément changé, y compris l'apparition de nouvelles situations, d'où de nouveaux défis sans précédent, mais également des opportunités pour l'agriculture et le développement induit par l'agriculture en Afrique;

8. **CONSIDERANT** que les marchés et les échanges commerciaux transfrontaliers et régionaux deviendront des facteurs déterminants et feront parties intégrantes de la réussite du programme national de développement agricole;
9. **CONSIDERANT** que la mobilisation de l'intérêt et de l'engagement des États membres pour le CAADP dépend de la capacité accrue du CAADP à catalyser et à produire des résultats et de l'impact en termes de productivité et de compétitivité, ainsi qu'en termes de développement durable;
10. **AYANT A L'ESPRIT** que l'Afrique devra prendre des mesures audacieuses en matière de réformes politiques et institutionnelles pour renforcer et harmoniser la capacité locale de mise en œuvre afin de produire des résultats applicables et efficaces quant aux objectifs du CAADP et en matière de développement agricole;
11. **FELICITANT** la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD pour leur rôle d'avant-garde dans le « maintien de la dynamique du CAADP » aux fins d'identification d'actions assorties de délais et axés sur des résultats tangibles répondant aux plans et programmes d'investissement nationaux et régionaux du CAADP, d'interventions et de financements appropriés permettant de consolider les acquis,
12. **RAPPELANT** la Déclaration du Sommet d'Abuja du 6 décembre 2006 sur la sécurité alimentaire, appelant les États membres de l'UA à accroître le commerce intra-africain par la promotion et la protection du riz, du maïs, des légumineuses, du coton, de l'huile de palme, de la viande bovine, des produits laitiers, de la volaille et des produits de la pêche en tant que produits stratégiques au niveau continental, du manioc, du sorgho et du mil au niveau sous régional, sans oublier de mettre l'accent sur les produits d'importance nationale ;
13. **CONSIDERANT** la demande croissante en blé en Afrique, liée à l'augmentation de la population et des revenus et à une forte tendance à l'urbanisation qui a entraîné, dans toutes les régions, un « déficit alimentaire » comblé principalement grâce à l'importation annuelle de plus de 35 millions de tonnes de blé à plus de 12 milliards de dollars américains par an;
14. **PRENANT NOTE** des progrès accomplis en ce qui concerne l'engagement d'allouer 10% du budget national à l'agriculture et reconnaissant le rôle capital des femmes dans le système de production alimentaire en Afrique et l'importance de l'appui ciblé apporté aux femmes productrices de denrées alimentaires à partir des ressources d'investissement public;
15. **CONSIDERANT** les différentes promesses des partenaires au développement et des gouvernements des États membres de l'UA d'investir dans les petites

exploitations agricoles et conscients de la nécessité d'assurer le suivi de ces promesses et engagements;

16. **SACHANT** que la faim et la malnutrition contribuent à entraver le développement socio-économique, et considérant le potentiel de l'Afrique en matière de diversité écologique et de système de production pour une alimentation saine et nutritive;
17. **RAPPELANT** la Déclaration de Syrte de 2009 sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, qui demande à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les Communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement d'œuvrer en vue de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour coordonner les activités de suivi et permettre aux Etats membres de l'Union africaine, d'échanger leurs expériences au fur et à mesure qu'ils élaborent/révisent leurs politiques foncières conformément au Cadre et aux Directives foncières.

NOUS ENGAGEONS A :

18. **REDOUBLER** d'effort pour renforcer le leadership et l'appropriation dans l'orientation et la promotion du soutien au CAADP et à l'agriculture africaine sur la base des priorités et programmes africains pour la croissance socio-économique et le développement ;
19. **REAFFIRMER** notre engagement envers la Vision du CAADP et plus spécifiquement à rester attachés aux objectifs d'allocation de 10% des dépenses publiques annuelles à l'agriculture et de réalisation d'un taux de croissance annuelle de 6% dans la production agricole, considérées comme des objectifs concrets et ambitieux pour la réalisation du CAADP et la promotion d'un développement induit par l'agriculture ;
20. **METTRE** en place un mécanisme d'établissement de budgets intégrant la dimension genre pour aider les bénéficiaires de budgets ventilés par sexes et pour mesurer l'impact des dépenses budgétaires sur les petits exploitants agricoles et les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ;
21. **ADOPTER** un mécanisme annuel de responsabilisation pour évaluer la mise en œuvre des engagements pris, et qui pourrait servir d'outil pour la mobilisation de ressources pour le CAADP;
22. **RENFORCER ET METTRE** en œuvre les Pactes du CAADP et les plans et programmes d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire en tant qu' instruments essentiels pour faciliter la mise en œuvre et les réformes politiques et institutionnelles, y compris le renforcement des connaissances et des systèmes de responsabilisation et l'exigence d'une harmonisation systématique et cohérente de l'aide au développement et des rapports avec le secteur des entreprises;

23. **EXAMINER** plus en profondeur les réformes, les faciliter, et augmenter le financement des investissements afin de renforcer les institutions nationales et les systèmes de connaissances, l'appui des experts à la politique et aux processus de conception des programmes, y compris le renforcement et l'harmonisation des capacités d'analyser et de générer des données/informations techniques ;
24. **ENCOURAGER** les partenaires et les acteurs à identifier et à faciliter le financement des investissements locaux innovants qui sont clairement liés aux stratégies et politiques de développement agricole axées sur la création et la préservation de la richesse, l'emploi et les revenus, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté au niveau des communautés locales ;
25. **RENFORCER** la capacité de mise en œuvre de programmes nationaux et communautaires de développement agricole, en facilitant et en soutenant les interventions dans le domaine de l'autonomisation des femmes et des jeunes à travers un accès accru à la connaissance et à l'information, l'augmentation de crédits et des ressources de production, notamment les terres, l'eau, le développement des compétences et le partage de bonnes pratiques entre les États membres;
26. **METTRE** en place des mécanismes pour suivre et évaluer les activités de développement agricole dans le cadre de la stratégie à long terme du CAADP en prenant en compte la dimension genre;
27. **REAFFIRMER** l'initiative visant à revoir et à définir un programme scientifique agricole afin de permettre à l'Afrique de mieux répondre aux besoins actuels et futurs en matière de connaissances, de science et de technologies;
28. **APPROUVER** les conclusions de la Conférence sur le blé pour la sécurité alimentaire en Afrique, qui s'est tenue du 8 au 12 octobre à Addis-Abeba (Éthiopie) et intégrer le blé au nombre des produits agricoles stratégiques en Afrique afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique;
29. **DEVELOPPER** et **METTRE** en œuvre des stratégies visant à assurer la sécurité nutritionnelle eu égard notamment aux communautés vulnérables, sous-alimentées ou souffrant de malnutrition par la production de denrées diversifiées et/ou bio-fortifiées, en soutenant l'«Initiative pour l'amélioration de la nutrition en Afrique» et son intégration au programme du CAADP;
30. **EXPLOITER** efficacement les services du Secrétariat de l'Initiative de la politique foncière pour aider les États membres à renforcer et/ou élaborer différentes politiques et stratégies foncières dans le cadre de la Politique et Directives foncières de l'Union africaine en Afrique.

INVITONS

31. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et le Forum économique mondial, qui dirigent conjointement l'Initiative de croissance en Afrique, à élaborer une stratégie claire et une feuille de route pour étendre cette initiative à d'autres États membres et mettre en place un mécanisme pour appuyer le renforcement de l'investissement intérieur privé dans l'agriculture africaine. L'Initiative de croissance en Afrique favorise l'augmentation des investissements provenant du secteur des entreprises au profit du secteur agricole;
32. La Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD à jouer un rôle d'avant-garde dans l'élaboration d'outils appropriés, effectuer des travaux d'analyse et de support d'information sur la Décision de Maputo sur l'allocation des 10%, en :
 - identifiant les aspects de l'agriculture qui, dans un contexte national, offriront les meilleures opportunités d'obtenir une valeur optimale à partir des budgets d'investissement public ;
 - liant d'une manière plus claire et objective les investissements du secteur public aux résultats, impacts et au rapport qualité-prix ; et en
 - identifiant les niveaux les plus optimaux de l'investissement public dans l'agriculture, tout en prenant en compte les progrès réalisés en matière de croissance économique et de PIB;
33. La Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à encourager les ministères de l'Agriculture à collaborer avec les ministères des Finances et de la Planification sur les questions d'allocation budgétaire ;
34. L'Agence du NEPAD à accélérer l'opérationnalisation des systèmes de soutien de la connaissance, de l'information et des compétences (KIS) et à assurer un accès plus élargi à l'appui des experts dans les processus national et régional, en définissant les modalités de mise en œuvre des programmes de développement identifiés dans les Plans d'investissement ;
35. La Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales et leurs partenaires, notamment la CEA et la FAO à mettre en priorité le soutien analytique dans la définition des politiques agricoles et des stratégies d'investissement connexes visant à faire de l'agriculture une source de richesse nationale qui crée des emplois rémunérateurs pour les jeunes, et à permettre à l'Afrique d'occuper une position stratégique face à l'accroissement de la demande mondiale en nourriture et aux progrès réalisés au niveau du biocarburant ;
36. La Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD, les Communautés économiques régionales et leurs partenaires à apporter aux États membres l'appui analytique et le soutien empirique nécessaires en vue de promouvoir les programmes d'investissements dans les marchés et échanges commerciaux transfrontaliers et régionaux, en mettant l'accent sur la mise en œuvre, les résultats et l'impact ;

37. Les Communautés économiques régionales à accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des pactes régionaux du CAADP et des plans d'investissement ; et à s'assurer que ces outils offrent un cadre empirique et commercial visant à appuyer les États membres dans l'identification, les négociations et la mobilisation du financement d'investissements public-privés accrus dans les initiatives commerciales transfrontalières/régionales basées sur l'agriculture, notamment les corridors transfrontaliers d'investissement ;
38. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, les Communautés économiques régionales et leurs partenaires à tous les niveaux, à faciliter les actions d'appui appropriées en faveur des collectivités locales ou communautés étatiques et non-étatiques, notamment les organisations d'agriculteurs, en mettant en place une "voix" des citoyens bien informés en tant que partie intégrante du capital social tourné vers la promotion de l'appropriation et de la responsabilité locales ;
39. L'Agence du NEPAD à jouer un rôle chef de file dans le travail d'analyse et de réflexion stratégique souhaité et, à travers le processus de mise en œuvre du CAADP, permettre l'accès aux données et informations techniques et de politique économique des États membres et des initiatives régionales pour appuyer l'analyse prospective et historique basée sur des preuves des défis et opportunités identifiés dans les principaux inducteurs de changements, aux niveaux national, continental et mondial ;
40. L'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à aider les États membres de l'UA à intégrer dans leurs politiques, plans et programmes nationaux d'investissement, des interventions pour renforcer la résilience et la gestion des risques, notamment la capacité d'analyse prospective et d'anticipation des chocs ;
41. La Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD à commander des études basées sur de larges consultations avec les États membres et les CER à l'effet de mettre au point un cadre et une stratégie de référence pour assurer à l'Afrique une souveraineté en matière d'autosuffisance alimentaire ;
42. Les organisations d'agriculteurs, par le canal de leurs institutions continentales, régionales et nationales, à entamer et faciliter les réformes souhaitées, et à faire en sorte que la communauté paysanne fonctionne dans le respect des chaînes de valeur agricoles et est à même de promouvoir l'agriculture commerciale qui vise, dans le contexte actuel de mondialisation, la productivité et la compétitivité à des niveaux élevés ;
43. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à s'assurer d'urgence que les questions et dispositions importantes de mise en œuvre, notamment la mobilisation de collaborations et de partenariats avec les institutions et gouvernements partenaires au

développement, sont identifiées, bénéficient de l'appui du CAADP et sont harmonisées avec les principes du NEPAD ;

44. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales, à encourager les Etats membres à définir, pour les dix prochaines années, les objectifs spécifiques au niveau continental sur la base d'un ensemble d'actions importantes et de secteurs de résultats majeurs, dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire du CAADP, et au titre des efforts déployés pour la mise en œuvre des résultats issus de l'initiative « maintenir la dynamique du CAADP ». Il s'agit également de définir clairement les indicateurs et les systèmes de suivi visant à appuyer l'évaluation d'impact, la responsabilité et l'apprentissage, y compris les types de mesures susceptibles d'améliorer le rôle des marchés régionaux de produits alimentaires ;
45. La Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD à élaborer des directives nationales pour aider les États membres à gérer de manière dynamique et efficace une relation transparente et équilibrée entre le secteur minier et le secteur agricole afin que l'exploitation minière n'affecte pas les objectifs du CAADP au niveau local et national mais au contraire les favorise;
46. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à s'assurer que les questions politiques, institutionnelles et de mise en œuvre, ainsi que les considérations d'ordre thématique contenues dans la présente Déclaration font connaître et font partie intégrante de l'engagement de l'Afrique à définir les OMD au-delà de 2015 et un programme de développement durable ;
47. La Commission de l'Union africaine à faire rapport régulièrement sur l'état de mise en œuvre des présentes décisions.

VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE

13. . Les ministres ont examiné et adopté leur rapport. Le Rwanda a proposé l'adoption du rapport ; il a été appuyé par le Liberia.

RE8888

EX.CL/768 (XXII)
Annexe VII

DECLARATION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE

DECLARATION DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE

Nous, Ministres de l'agriculture de l'Union africaine, réunis les 29 et 30 Novembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie);

1. **PRENANT NOTE** des progrès accomplis par les États membres de l'UA dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique CAADP depuis que les chefs d'État et de gouvernement ont entériné ce Programme en 2003 à Maputo (Mozambique) ;
2. **PRENANT NOTE EGALEMENT** du fait qu'à partir d'octobre 2012, quarante-deux (42) pays ont lancé officiellement le processus de mise en œuvre du CAADP, dont trente (30) ont déjà signé leurs pactes CAADP nationaux et vingt-sept (27) ont achevé l'élaboration de leur plan d'investissement national pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (NAIP) au nombre desquels vingt-quatre (24) ont tenu leur réunion d'agences nationales;
3. **FELICITANT** la CEDEAO pour avoir signé son Pacte CAADP régional et déjà lancé la mise en œuvre de son Plan régional d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et **SALUANT** les efforts déployés par les autres Communautés économiques régionales dans la formulation de leurs pactes régionaux et plans d'investissement ;
4. **PRENANT ACTE** des avancées réalisées par les pays, concernant l'allocation de 10% du budget national à l'agriculture et la réalisation d'un taux de croissance annuelle de 6% dans la production agricole;
5. **SACHANT** que le processus de mise en œuvre du CAADP dans les pays et les plans d'investissement nationaux se sont avérés des cadres de mobilisation de première importance pour l'accélération de l'appui aux innovations axées sur les réformes, des progrès dans les domaines de l'agriculture, de la croissance et du développement induits par l'agriculture;
6. **SACHANT EGALEMENT** que de nombreux progrès et accomplissements dans la mise en œuvre du CAADP, notamment dans le domaine des réformes politiques et institutionnelles demeurent fragiles et que des défis considérables continuent d'empêcher que le CAADP et l'agriculture deviennent les moteurs clés du programme de croissance socio-économique et de développement ;
7. **CONSCIENTS** du fait que, par rapport à la période antérieure à 2003, certaines réalités et circonstances déterminantes ont profondément changé, y compris l'apparition de nouvelles situations, d'où de nouveaux défis sans précédent, mais également des opportunités pour l'agriculture et le développement induit par l'agriculture en Afrique;

8. **CONSIDERANT** que les marchés et les échanges commerciaux transfrontaliers et régionaux deviendront des facteurs déterminants et feront partie intégrante de la réussite du programme national de développement agricole;
9. **CONSIDERANT** que la mobilisation de l'intérêt et de l'engagement des États membres pour le CAADP dépend de la capacité accrue du CAADP à catalyser et à produire des résultats et de l'impact en termes de productivité et de compétitivité, ainsi qu'en termes de développement durable;
10. **AYANT A L'ESPRIT** que l'Afrique devra prendre des mesures audacieuses en matière de réformes politiques et institutionnelles pour renforcer et harmoniser la capacité locale de mise en œuvre afin de produire des résultats applicables et efficaces quant aux objectifs du CAADP et en matière de développement agricole;
11. **FELICITANT** la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD pour leur rôle d'avant-garde dans le « maintien de la dynamique du CAADP » aux fins d'identification d'actions assorties de délais et axés sur des résultats tangibles répondant aux plans et programmes d'investissement nationaux et régionaux du CAADP, d'interventions et de financements appropriés permettant de consolider les acquis,
12. **RAPPELANT** la Déclaration du Sommet d'Abuja du 6 décembre 2006 sur la sécurité alimentaire, appelant les États membres de l'UA à accroître le commerce intra-africain par la promotion et la protection du riz, du maïs, des légumineuses, du coton, de l'huile de palme, de la viande bovine, des produits laitiers, de la volaille et des produits de la pêche en tant que produits stratégiques au niveau continental, du manioc, du sorgho et du mil au niveau sous régional, sans oublier de mettre l'accent sur les produits d'importance nationale ;
13. **CONSIDERANT** la demande croissante en blé en Afrique, liée à l'augmentation de la population et des revenus et à une forte tendance à l'urbanisation qui a entraîné, dans toutes les régions, un « déficit alimentaire » comblé principalement grâce à l'importation annuelle de plus de 35 millions de tonnes de blé à plus de 12 milliards de dollars américains par an;
14. **RECONNAISSANT** le rôle capital des femmes dans le système de production alimentaire en Afrique et l'importance de l'appui ciblé apporté aux femmes productrices de denrées alimentaires à partir des ressources d'investissement public;
15. **CONSIDERANT** les différentes promesses des partenaires au développement et des gouvernements des États membres de l'UA d'investir dans les petites exploitations agricoles et conscients de la nécessité d'assurer le suivi de ces promesses et engagements;

16. **SACHANT que la faim et la malnutrition contribuent à entraver le développement** socio-économique, et considérant le potentiel de l'Afrique en matière de diversité écologique et de système de production pour une alimentation saine et nutritive;
17. **RAPPELANT** la Déclaration de Syrte de 2009 sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, qui demande à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les Communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement d'œuvrer en vue de la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour coordonner les activités de suivi et permettre aux Etats membres de l'Union africaine, d'échanger leurs expériences au fur et à mesure qu'ils élaborent/révisent leurs politiques foncières conformément au Cadre et aux Directives foncières.

NOUS ENGAGEONS A :

18. **REDOUBLER** d'effort pour renforcer le leadership et l'appropriation dans l'orientation et la promotion du soutien au CAADP et à l'agriculture africaine sur la base des priorités et programmes africains pour la croissance socio-économique et le développement ;
19. **REAFFIRMER** notre engagement envers la Vision du CAADP et plus spécifiquement à rester attachés aux objectifs d'allocation de 10% des dépenses publiques annuelles à l'agriculture et de réalisation d'un taux de croissance annuelle de 6% dans la production agricole, considérées comme des objectifs concrets et ambitieux pour la réalisation du CAADP et la promotion d'un développement induit par l'agriculture ;
20. **METTRE** en place un mécanisme d'établissement de budgets intégrant la dimension genre pour aider les bénéficiaires de budgets ventilés par sexes et pour mesurer l'impact des dépenses budgétaires sur les petits exploitants agricoles et les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ;
21. **ADOPTER** un mécanisme annuel de responsabilisation pour évaluer la mise en œuvre des engagements pris, et qui pourrait servir d'outil à la mobilisation de ressources pour le CAADP;
22. **RENFORCER** et mettre en œuvre les Pactes du CAADP et les plans et programmes d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire en tant qu'instruments essentiels pour faciliter la mise en œuvre et les réformes politiques et institutionnelles, y compris le renforcement des connaissances et des systèmes de responsabilisation et l'exigence d'une harmonisation systématique et cohérente de l'aide au développement et des rapports avec le secteur des entreprises;

23. **EXAMINER** plus en profondeur les réformes, les faciliter, et augmenter le financement des investissements afin de renforcer les institutions nationales et les systèmes de connaissances, l'appui des experts à la politique et aux processus de conception des programmes, y compris le renforcement et l'harmonisation des capacités d'analyser et de générer des données/informations techniques ;
24. **ENCOURAGER** les partenaires et les acteurs à identifier et à faciliter le financement des investissements locaux innovants qui sont clairement liés aux stratégies et politiques de développement agricole axées sur la création et la préservation de la richesse, l'emploi et les revenus, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté au niveau des communautés locales ;
25. **RENFORCER** la capacité de mise en œuvre de programmes nationaux et communautaires de développement agricole, en facilitant et en soutenant les interventions dans le domaine de l'autonomisation des femmes et des jeunes par un accès accru à la connaissance et à l'information, l'augmentation de crédits et des ressources de production, notamment les terres, l'eau, le développement des compétences et le partage de bonnes pratiques entre les États membres;
26. **METTRE** en place des mécanismes permettant d'assurer que la dimension genre des activités de développement agricole est suivie et évaluée dans le cadre de la stratégie à long terme du CAADP;
27. **REAFFIRMER** l'initiative visant à revoir et à définir un programme scientifique agricole afin de permettre à l'Afrique de mieux répondre aux besoins actuels et futurs en matière de connaissances, de science et de technologies;
28. **APPROUVER** les conclusions de la Conférence sur le blé pour la sécurité alimentaire en Afrique, qui s'est tenue du 8 au 12 octobre à Addis-Abeba (Éthiopie) et intégrer le blé au nombre des produits agricoles stratégiques en Afrique afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique;
29. **ELABORER** et mettre en œuvre des stratégies visant à assurer la sécurité nutritionnelle eu égard notamment aux communautés vulnérables, sous-alimentées ou souffrant de malnutrition par la production de denrées diversifiées et/ou bio-fortifiées, en soutenant l'«Initiative pour l'amélioration de la nutrition en Afrique» et son intégration au programme du CAADP;
30. **EXPLOITER** efficacement les services du Secrétariat de l'Initiative de la politique foncière pour aider les États membres à renforcer et/ou élaborer différentes politiques et stratégies foncières dans le cadre de

la Politique et des Directives foncières de l'Union africaine pour l'Afrique.

INVITONS

31. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et le Forum économique mondial, qui dirigent conjointement l'Initiative de croissance en Afrique, à élaborer une stratégie claire et une feuille de route pour étendre cette initiative à d'autres États membres et mettre en place un mécanisme pour appuyer le renforcement de l'investissement intérieur privé dans l'agriculture africaine. L'Initiative de croissance en Afrique favorise l'augmentation des investissements provenant du secteur des entreprises au profit du secteur agricole;
32. La Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD à jouer un rôle d'avant-garde dans l'élaboration d'outils appropriés, effectuer des travaux d'analyse et de support d'information sur « la Décision de Maputo relative à l'allocation des 10% », en :
 - identifiant les aspects de l'agriculture qui, dans un contexte national, offriront les meilleures opportunités d'obtenir une valeur optimale à partir des budgets d'investissement public ;
 - liant d'une manière plus claire et objective les investissements du secteur public aux résultats, impacts et au rapport qualité-prix ; et en
 - identifiant les niveaux les plus optimaux de l'investissement public dans l'agriculture, tout en prenant en compte les progrès réalisés en matière de croissance économique et de PIB;
33. La Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à encourager les ministères de l'Agriculture à collaborer avec les ministères des Finances et de la Planification sur les questions d'allocation budgétaire ;
34. L'Agence du NEPAD à accélérer l'opérationnalisation des systèmes de soutien de la connaissance, de l'information et des compétences (KIS) et à assurer un accès plus élargi à l'appui des experts dans les processus national et régional, en définissant les modalités de mise en œuvre des programmes de développement identifiés dans les Plans d'investissement ;
35. La Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales et leurs partenaires, notamment la CEA et la FAO à mettre en priorité le soutien analytique dans la définition des politiques agricoles et des stratégies d'investissement connexes visant à faire de l'agriculture une source de richesse nationale qui crée des emplois rémunérateurs pour les jeunes, et à permettre à l'Afrique d'occuper une position stratégique face à l'accroissement de la

demande mondiale en nourriture et aux progrès réalisés au niveau du biocarburant ;

36. La Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD, les Communautés économiques régionales et leurs partenaires à apporter aux Etats membres l'appui analytique et le soutien empirique nécessaires en vue de promouvoir les programmes d'investissement dans les marchés et échanges commerciaux transfrontaliers et régionaux, en mettant l'accent sur la mise en œuvre, les résultats et l'impact ;
37. Les Communautés économiques régionales à accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des pactes régionaux du CAADP et des plans d'investissement ; et à s'assurer que ces outils offrent un cadre empirique et commercial visant à appuyer les États membres dans l'identification, les négociations et la mobilisation du financement d'investissements public-privés accrus dans les initiatives commerciales transfrontalières/régionales basées sur l'agriculture, notamment les corridors transfrontaliers d'investissement ;
38. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, les Communautés économiques régionales et leurs partenaires à tous les niveaux, à faciliter les actions d'appui appropriées en faveur des collectivités locales ou communautés étatiques et non-étatiques, notamment les organisations d'agriculteurs, en mettant en place une "voix" des citoyens bien informés en tant que partie intégrante du capital social tourné vers la promotion de l'appropriation et de la responsabilité locales ;
39. L'Agence du NEPAD à jouer un rôle chef de file dans le travail d'analyse et de réflexion stratégique souhaité et, à travers le processus de mise en œuvre du CAADP, permettre l'accès aux données et informations techniques et de politique économique des États membres et des initiatives régionales pour appuyer l'analyse prospective et historique basée sur des preuves des défis et opportunités identifiés dans les principaux inducteurs de changements, aux niveaux national, continental et mondial ;
40. L'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à aider les États membres de l'UA à intégrer dans leurs politiques, plans et programmes nationaux d'investissement, des interventions pour renforcer la résilience et la gestion des risques, notamment la capacité d'analyse prospective et d'anticipation des chocs ;
41. La Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD à commander des études basées sur de larges consultations avec les États membres et les CER à l'effet de mettre au point un cadre et une stratégie de référence pour assurer à l'Afrique une souveraineté en matière d'autosuffisance alimentaire ;

42. Les organisations d'agriculteurs, par le canal de leurs institutions continentales, régionales et nationales, à entamer et faciliter les réformes souhaitées, et à faire en sorte que la communauté paysanne fonctionne dans le respect des chaînes de valeur agricoles et est à même de promouvoir l'agriculture commerciale qui vise, dans le contexte actuel de mondialisation, à promouvoir la productivité et la compétitivité à des niveaux élevés ;
43. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à s'assurer d'urgence que les questions et dispositions importantes de mise en œuvre, notamment la mobilisation de collaborations et de partenariats avec les institutions et gouvernements partenaires au développement, sont identifiées, bénéficient de l'appui du CAADP et sont harmonisées avec les principes du NEPAD ;
44. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales, à encourager les Etats membres à définir, pour les dix prochaines années, les objectifs spécifiques au niveau continental sur la base d'un ensemble d'actions importantes et de secteurs de résultats majeurs, dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire du CAADP, et au titre des efforts déployés pour la mise en œuvre des résultats issus de l'initiative « maintenir la dynamique du CAADP ». Il s'agit également de définir clairement les indicateurs et les systèmes de suivi visant à appuyer l'évaluation d'impact, la responsabilité et l'apprentissage, y compris les types de mesures susceptibles d'améliorer le rôle des marchés régionaux de produits alimentaires ;
45. La Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD à élaborer des directives nationales pour aider les États membres à gérer de manière dynamique et efficace une relation transparente et équilibrée entre le secteur minier et le secteur agricole afin que l'exploitation minière n'affecte pas les objectifs du CAADP au niveau local et national mais au contraire les favorise;
46. La Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les Communautés économiques régionales à s'assurer que les questions politiques, institutionnelles et de mise en œuvre, ainsi que les considérations d'ordre thématique contenues dans la présente Déclaration font connaître et font partie intégrante de l'engagement de l'Afrique à définir les OMD au-delà de 2015 et un programme de développement durable ; et
47. La Commission de l'Union africaine à faire rapport régulièrement sur l'état de mise en œuvre des présentes décisions.

Fait le 30 novembre 2012 à Addis-Abeba

2013

Report of the AU joint conference of ministers of agriculture and ministers of trade Addis Ababa, Ethiopia, 26 – 30 November 2012

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4320>

Downloaded from African Union Common Repository